

Commune Nouvelle LES HAUTS TALICAN

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 avril à 19 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de la commune déléguée de Villotran sous la présidence de Monsieur LOGEAY Philippe, Maire.

Présents : M. Philippe LOGEAY, M André BILLIET, Mme Stéphanie DERAS, Mmes Sandrine BUTTEUX, Fabienne DELARGILLIERE, MM Corentin DE MICHELIS, Olivier DUFLLOT, Mme Brigitte MAHEU, MM Frédéric MANCINI, Alain MARLART, Serge MARTINEZ, François MELLON, Mme Aline RICORDEAU.

Absents excusés : M Cyril DE MICHELIS (pouvoir donné à M François MELLON), Mme Gaëlle VAN DER BIJ (pouvoir donné à M André BILLIET).

Secrétaire : M Alain MARLART.

ORDRE DU JOUR

- Présentation et vote du compte administratif 2024 de la commune et vote du compte de gestion de la Trésorerie de Méru.
- Vote des taxes.
- Vote du budget 2025.
- Vote du taux de fongibilité des crédits.
- Délibération portant sur le passage de la M57 au Compte Financier Unique.
- Délibération portant sur le choix de l'entreprise pour les travaux rue de Bretagne.
- Délibération portant sur le choix du cabinet qui sera en charge du nouveau PLU.
- Délibération portant sur l'installation d'un stop rue du Château – Chemin des Ormes.
- Délibération portant sur le choix du matériau utilisé pour l'isolation de la future mairie de La Neuville Garnier.
- Questions diverses.
 - Distributeur de pain.

Validation du dernier compte-rendu de conseil :

M le Maire demande s'il y a des remarques concernant le dernier compte-rendu de Conseil : Le compte-rendu est validé à l'unanimité

Présentation et vote du compte de gestion de la Trésorerie de Méru et vote du compte administratif 2024 de la commune.

M le Maire annonce que le compte administratif 2024 est en concordance avec le compte de gestion de la trésorerie de Méru. Celui-ci présente un excédent en section de fonctionnement de 262 457.81 euros et un excédent en section d'investissement de 29 022.12 euros. L'excédent total 2024 est donc de 291 479.93 euros.

Mme RICORDEAU, en tant que doyenne de l'assemblée, prend la présidence du conseil en l'absence de M le Maire pour faire voter le compte administratif. Celui-ci est adoptée à l'unanimité moins la voix

de M le Maire, qui n'a pas le droit de participer au vote car le compte administratif est de sa responsabilité.

Vote du taux des taxes communales

M le Maire informe les élus qu'il a encore été possible d'équilibrer le budget 2025 sans procéder à une hausse des taux du foncier bâti et non bâti, et malgré la baisse de la compensation liée à la disparition de la taxe d'habitation.

La proposition de maintenir des taux communaux aux taux de 2024 est adoptée à l'unanimité.

Vote du budget 2025

M le Maire présente le budget 2025 qui reprend les dépenses 2024 avec une hausse de 5%. Les deux gros postes de dépenses en fonctionnement sont toujours l'entretien des espaces verts et surtout la participation au fonctionnement du SIRS pour l'accueil périscolaire.

La facture grimpe encore cette année avec une augmentation de la participation par élève (1631 euros par enfant) ainsi qu'une augmentation du nombre d'élèves.

Pour la section d'investissement, M le Maire présente les différents programmes prévus :

- Réfection de la rue de Bretagne et de la rue de la Garenne.
- Première tranche des travaux pour la salle à La Neuville Garnier
- Acquisition du terrain situé derrière la salle de Villotran
- Mise en chantier d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour harmoniser celui de Villotran avec celui de La Neuville Garnier
- Provision financière pour un litige nous opposant « Au Vieux Château »
- Installation du ralentisseur à Malassise
- Mise aux normes des arrêts de cars scolaires
- Remboursement EPFLO
- Eclairage de la salle des fêtes de Villotran
- PLU

Le budget est adopté à l'unanimité.

Vote du taux de fongibilité des crédits

Dans la section de fonctionnement du budget, les dépenses sont rangées par chapitre. En cas de dépenses imprévus ou simplement de dépassement, la loi nous oblige à prévoir la « fongibilité des crédits » ce qui nous permet de transférer de l'argent d'un chapitre à l'autre sans avoir à faire un budget supplémentaire. Cette fongibilité doit être votée tous les ans.

Le conseil valide à l'unanimité avec un taux maximum de 7.5% du montant du chapitre concerné.

Délibération portant sur le passage de la M57 au Compte Financier Unique.

Le système de comptabilité des collectivités doit évoluer en 2026 et nous devons valider le passage de la M57 au Compte Financier Unique. Le conseil valide à l'unanimité (nous n'avons pas le choix...)

Délibération portant sur le choix de l'entreprise pour les travaux rue de Bretagne.

M le Maire s'est rapproché de la Communauté de Communes des Sablons pour essayer de profiter des appels d'offres réalisés par celle-ci (le volume des travaux réalisé par la CCS permet d'avoir des prix plus attractifs)

La société Eurovia a fait un devis dont le montant est très inférieur aux sociétés Théry et Médinger contactés précédemment. L'économie réalisée pourrait permettre de refaire la rue de la Garenne à Villotran. De nouveaux devis sont en cours de réalisation.

La société Eurovia a été retenue pour ces travaux à l'unanimité.

Délibération portant sur le choix du cabinet qui sera en charge du nouveau PLU.

La commune a reçu deux propositions pour la réalisation du nouveau PLU de la commune : le cabinet Verdi et le cabinet Arval. Ce dernier est moins disant que le cabinet Verdi et a déjà travaillé avec de nombreuses communes alentour. Le conseil choisit à l'unanimité le cabinet Arval.

Délibération portant sur l'installation d'un stop rue du Château – Chemin des Ormes.

Certains riverains du Chemin des Ormes et de la rue du Château souhaiteraient l'installation d'un stop au niveau du Chemin des Ormes dans la direction La Neuville sur Auneuil – La Neuville Garnier. La majorité des élus considèrent que le nombre de stops est suffisant dans Villotran. La proposition est refusée.

Délibération portant sur le choix du matériau utilisé pour l'isolation de la future mairie de La Neuville Garnier

M le Maire informe que le projet de construction de la salle à La Neuville Garnier entre dans sa phase active. Le cabinet d'architecture nous a proposé de remplacer l'isolation des murs en laine de bois par de la paille. Cela serait plus performant et moins coûteux.

M le Maire est très favorable à cette solution écologique et désormais utilisée avec suffisamment de recul. Le conseil y est favorable également.

Une réunion aura lieu le 20/05 pour avancer sur cette option. Si cette dernière était retenue, cela ouvrirait l'accès à des subventions régionales ciblées sur les projets écologiques innovants.

Délibération portant sur la mise en conformité du Document Unique

M le Maire si le conseil est d'accord pour délibérer sur ce point qui n'est pas à l'ordre du jour. Le conseil est d'accord.

La commune, comme toute entreprise employant des salariés, doit avoir un Document Unique pour la gestion des risques corporels pour le personnel. Il faut donc en réaliser un pour la commune nouvelle. Le conseil décide de faire appel à la société AML FORMATIONS ET CONSEILS pour réaliser celui-ci.

La décision est prise à l'unanimité.

Délibération portant sur le renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes relatif au transport de voyageurs pour des activités sportives, culturelles et touristiques

M le Maire si le conseil est d'accord pour délibérer sur ce point qui n'est pas à l'ordre du jour. Le conseil est d'accord.

Cette adhésion est proposée par la Communauté de Communes des Sablons. Cela permet aux écoles d'avoir des tarifs avantageux pour les sorties scolaires. La proposition est validée à l'unanimité.

Questions diverses

➤ Distributeur de pain :

Le distributeur de pains de La Neuville Garnier n'est plus alimenté depuis de nombreuses semaines, le boulanger ayant arrêté d'exercer. Son repreneur veut bien livrer du pain dans un distributeur à condition que ce soit la commune qui investisse dans le matériel (17 000 euros). Les élus considèrent cet investissement trop risqué car il n'y a aucune certitude quant à la pérennité de ce nouveau repreneur. La proposition est rejetée.

➤ Mme DELARGILLIERE: La Présidente du SIRS fait remarquer que le nouvel arrêt de car rue du Point du Jour est situé à côté de places de parking, souvent occupées, ce qui fait que lorsque le car prend ou dépose les enfants, la rue est complètement bloquée. Ce n'est pas autorisé car il doit toujours y avoir une voie de libre pour le passage d'éventuels véhicules de secours. Les élus vont réfléchir à déplacer les places de parking.

➤ M le Maire revient sur la chasse aux œufs organisée par la mairie : Il a été informé que de nombreuses déjections canines se trouvaient dans les pelouses devant la mairie. Dans un premier temps, face à ces incivilités, la commune va installer des panneaux, puis dans un second temps, verbaliser les contrevenants. et le souci des crottes de chiens. On va mettre des panneaux d'interdiction et des amendes.

➤ Fêtes : 31 mai : fête des mères et des pères

30 août : fête de Villotran avec poulet basquaise

22 novembre : beaujolais nouveau avec tartiflette

12 décembre : arbre de Noël

14 décembre : repas des Aînés

La séance est levée à 10h.